

C.H.S.C.T. du Bas-Rhin du 13 mars 2019 Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur Le Président,

Ce premier CHSCT issu des dernières élections professionnelles se réunit dans un contexte tendu. La CGT et les autres organisations syndicales appellent à la grève une première fois le jeudi 14 mars à la DGFIP, pour contester les suppressions d'emplois, le blocage des salaires, la dégradation des conditions de travail et la baisse des droits en matière de mutation notamment.

La CGT appelle, une deuxième fois, le mardi 19 mars, les collègues de l'ensemble de la fonction publique et du privé à faire grève et à manifester pour des réponses concrètes aux questions de pouvoir d'achat et donc de salaires, de justice fiscale et d'accès aux services publics.

La « fameuse » géographie revisitée, devenue la déconcentration de proximité, n'est ni plus ni moins qu'une délocalisation des missions dans des territoires où les services publics ont déjà largement disparus. Les agents et leurs représentants ont le droit d'être informés sur les projets de restructuration à venir.

À la DRFiP, les agents vous ont alerté sur leurs inquiétudes et sur la dégradation de leurs conditions de travail. Ainsi, de nombreuses fiches de signalement émanant de l'ensemble des agents de services vous ont été transmises depuis décembre dernier. Ces fiches dénoncent les conditions de travail dégradées de nos collègues, notamment par le manque de personnel, par la mise en œuvre du prélèvement à la source avec une organisation déficiente en matière de formation et d'effectifs.

A contrario de cette réalité, la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2019, également à l'ordre du jour de ce CHSCT, dégage pourtant certains axes de travail positifs, tels que :

- « réfléchir à la mise en place de dispositifs permettant aux agents de s'exprimer sur leur travail suite au bilan réalisé en CHSCT ministériel des dispositifs directionnels existants » ;
- lutter contre les risques récurrents, en priorité les Risques Psycho Sociaux. Dans ce cadre il est rappelé l'importance de la prévention. Nous rappelons également que les constats opérés par l'inspecteur santé et sécurité au travail – ISST – permettent de souligner la persistance de certains risques.

Cette note préconise également de lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail. La circulaire du 9 mars 2018 prévoit de déployer un plan ambitieux de formation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Quand allez-vous le mettre en place ? Quel dispositif de protection et d'accompagnement des victimes proposez-vous ?

Nous dénonçons un budget réduit pour mettre en œuvre ces orientations et les missions du CHSCT. Même si le montant par agent n'a pas varié, le budget régresse de près de 10 000 €, du fait de la diminution des effectifs. Par ailleurs, il ne tient pas compte de l'inflation de 1,8 % en 2018. Cela traduit encore une fois, la régression des moyens accordés à la prévention. Enfin, ce gouvernement a confirmé sa décision de fusionner des CT et des CHSCT.

Nous souhaitons que l'ensemble des participants à ce CHSCT s'exprime contre la décision unilatérale du gouvernement actuel de reléguer les sujets liés aux conditions de travail en questions subalternes ou annexes.